

> CCF et épreuve de contrôle : un contresens manifeste !

ASH
LE CAPPEI :
une nouveauté pour la
rentrée 2017
www.snuep.fr



Sous prétexte d'assurer l'égalité des filières, la réforme du bac pro en 3 ans a instauré une épreuve de rattrapage, appelée épreuve de contrôle.

Pour le SNUEP-FSU, organiser une épreuve de rattrapage à l'issue d'un baccalauréat essentiellement passé en CCF (contrôle en cours de formation) est un contresens. Cette épreuve de contrôle, par ses modalités d'organisation, continue à compter autant que toutes les épreuves du 1^{er} groupe réunies : les matières y sont imposées aux candidat-es, et les résultats obtenus compensent directement la moyenne coefficientée des épreuves précédentes. En réalité, la finalité de cette épreuve est surtout d'augmenter artificiellement le taux de réussite !

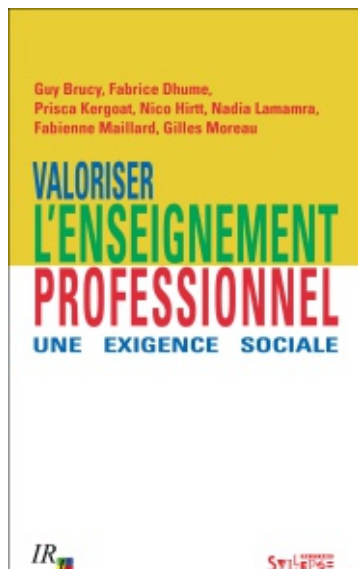
C'est pourquoi le SNUEP-FSU revendique la suppression de cette

épreuve de contrôle, tant que le bac pro ne sera pas enfin organisé sous forme d'épreuves ponctuelles terminales, seules garantes de l'équité nationale et de la valeur du diplôme délivré.

C'est uniquement dans ce cadre que le rattrapage des candidat-es pourra être légitimé. Il faudra, alors, leur laisser le choix des épreuves, sans modification des coefficients, à l'instar de ce qui existe dans les autres voies d'accès au baccalauréat.

Pour toutes ces raisons, le SNUEP-FSU, réuni en bureau national, a décidé, cette année encore, de déposer un préavis de grève sur la période d'organisation de l'épreuve de contrôle, afin de couvrir les collègues qui refuseraient d'y participer.

*Communiqué SNUEP-FSU
22 juin 2017*



Le livre est disponible au
tarif de 8 euros.

Pour commander ce livre :
www.snuep.fr

Sommaire

- > CCF et épreuve de contrôle : un contresens manifeste !.....P1
- > Motion du BN du SNUEP-FSU.....P2
- > Échanges sur le système sud coréen.....P2
- > Intervention du SNUEP-FSU au congrès du SNPES-PJJ.....P3-4
- > La FSU demande un audit à la Cour des comptes....P4
- > La FSU rend hommage à Simone Veil.....P5
- > Gel du point d'indice....P5
- > Déclaration FSU au CTMP6-8
- > Dossier CAPPEI.....P9
- > Lu au BO.....P9

MOTION DU BN DU SNUEP-FSU

Le bureau national du SNUEP-FSU, réuni le jeudi 22 juin, a discuté du projet de réforme du gouvernement concernant le droit du travail ainsi que les propositions concernant la formation professionnelle.

Les informations dont nous disposons nous alarment. Dans sa philosophie générale, le projet gouvernemental reprend la précédente « Loi Travail » en aggravant de nombreux aspects tout en tentant de réintroduire des points qui n'avaient pas été retenus dans cette même loi.

Ce projet ouvrira la voie à une attaque des statuts des salarié-es de la Fonction publique et des services publics alors même que le gouvernement s'est fixé de

supprimer 120 000 postes de fonctionnaires.

En ce qui concerne la réforme de la formation professionnelle qui devrait s'ouvrir à la rentrée de septembre, le SNUEP avec la FSU prendra toute sa part dans les discussions pour permettre d'améliorer la formation professionnelle des jeunes, des salarié-es et des demandeurs/demandeuses d'emploi. Il continuera à promouvoir l'enseignement professionnel public comme l'outil indispensable à développer et à améliorer pour permettre à tou-tes les jeunes d'accéder à un premier niveau de qualification.

Le SNUEP-FSU informera les personnels sur la teneur des projets gouvernementaux

et construira dans les semaines et mois à venir les mobilisations nécessaires avec la profession.

Le SNUEP-FSU soutient les mobilisations en cours et appelle les personnels de l'enseignement professionnel public à participer aux rendez-vous de mobilisations unitaires et interprofessionnelles qui seront organisés dès maintenant et à la rentrée de septembre.

Le SNUEP-FSU continue d'exiger l'abrogation de la loi El Khomri et l'ouverture de discussions pour la mise en œuvre de nouveaux droits pour l'ensemble des salarié-es.

*Motion du BN du SNUEP-FSU
22 juin 2017*

ÉCHANGES SUR LE SYSTÈME SUD CORÉEN

Le mardi 20 juin, le SNUEP-FSU a reçu une délégation sud coréenne d'enseignant-es de la voie professionnelle.

Après avoir présenté le système éducatif post troisième (les 3 voies du lycée et le système d'apprentissage), le SNUEP-FSU a évoqué le métier et les modalités d'accès aux postes d'enseignant-es pour terminer sur ses principaux mandats en lien avec les enjeux actuels. Le fait que l'Etat délaie une partie des jeunes en reléguant leur formation aux entreprises a frappé la délégation - en Corée du sud toutes les formations sont publiques. A propos de la formation continue des adultes, la délégation a été étonnée que les moyens dédiés pour obtenir de nouvelles qualifications et évoluer dans son milieu professionnel bénéficient largement au plus diplômé-es au détriment de celles et ceux par exemple sortant de LP.

Lors des échanges, il est apparu que les enseignant-es coréen-nes présent-es



partagent le constat du manque de considération pour la voie professionnelle ainsi que la préoccupation du SNUEP-FSU concernant les difficultés des jeunes et le décrochage scolaire.

Le SNUEP-FSU remercie chaleureusement cette délégation pour le partage et les échanges constructifs.

20 juin 2017

INTERVENTION DU SNUEP-FSU AU CONGRES DU SNPES-PJJ

Le SNUEP-FSU tient à vous remercier pour votre invitation à votre 48^e congrès.

Pour le SNUEP-FSU, les liens que nous entretenons avec les différents syndicats de notre fédération sont essentiels à plusieurs titres : ils nous permettent d'enrichir nos analyses et d'affiner nos mandats, chacun dans son champ de syndicalisation ; et ils sont aussi une condition essentielle pour construire nos plateformes revendicatives au sein de la FSU.

Le travail commun à nos deux organisations, mené de manière régulière et depuis un certain temps maintenant, est certainement celui autour des questions égalité professionnelle dans le secteur femmes de la FSU, et au-delà, notamment dans l'intersyndicale femmes et dans les mobilisations autour du 8 mars avec Laurence Le Louet. Et votre texte Femmes de congrès est parfaitement explicite de votre engagement sur ce thème.

Ce qui nous rassemble est bien sûr plus large.

Tout d'abord c'est notre détermination à défendre et construire un service public de qualité où les missions des personnels ne doivent pas être réduites aux seuls objectifs budgétaires ; où les conditions de travail des personnels doivent être une préoccupation transversale de chaque mesure prise - car elles sont une condition essentielle de la qualité des services rendus aux publics.

C'est aussi et surtout construire un service public qui s'attache à remplir la totalité de ses missions auprès des usagères et des usagers dont il a la charge.

Et en ce sens, pour le SNUEP-FSU, il ne sera jamais acceptable que ce service public abandonne ou se désengage d'une partie de la population

que sont les jeunes et surtout les jeunes les plus vulnérables.

Pour le SNUEP-FSU, la meilleure réponse aux difficultés des jeunes est une réponse éducative.

Et c'est dans ce cadre que nous militons au quotidien : nous revendiquons des politiques éducatives ambitieuses pour les 700 000 jeunes que nous scolarisons, mais aussi pour les 100 000 jeunes qui décrochent chaque année et pour les 600 000 jeunes de 16 à 25 ans qui sont sans solution d'emploi et sans solution de formation.

Lors des élections présidentielles et législatives, le SNUEP-FSU a porté 6 priorités, déclinées en 28 propositions. La première des priorités que nous revendiquons consiste en un grand plan de re-scolarisation des jeunes de 16 à 18 ans.

Pour le SNUEP-FSU, l'enseignement professionnel public doit prendre toute sa place dans ce plan de re-scolarisation et de lutte contre le décrochage scolaire. Il permet à de nombreux jeunes d'accéder à un premier niveau de qualification, reconnu par les conventions collectives des branches professionnelles. Il participe aussi à l'élévation du niveau de qualification pour toutes et tous.

Or, l'accès à un premier niveau de qualification est d'une extrême importance pour les jeunes surtout les plus vulnérables. Car si cet accès conditionne leur vie professionnelle, en leur permettant un avenir professionnel moins instable que s'ils étaient dépourvus de qualifications, les études révèlent qu'être qualifié-e joue aussi un rôle sur la santé physique et mentale des jeunes.

Pourtant, l'enseignement professionnel est fortement mis à mal par les gouvernements successifs. En lieu et place de valoriser cette voie de formation, qui fait partie intégrante du service public d'éducation, les gouvernements ne cessent de

promouvoir et de financer un système concurrent : le système par apprentissage.

Or ces deux systèmes sont très différents, aussi bien du point de vue de leurs finalités, des modalités d'organisation, que du statut du public dont ils ont la charge.

Les apprenti-es sont des salarié-es et en ce sens soumis au code du travail alors que les jeunes des lycées professionnels sont des élèves. Pour entrer en apprentissage, les jeunes doivent d'abord passer un entretien, au même titre qu'un entretien d'embauche, avant de signer leur contrat. Or les mêmes causes provoquent les mêmes effets : les recruteurs préfèrent recruter des garçons, plutôt blancs et de milieu moins populaire que les jeunes de LP.

La finalité de l'enseignement professionnel public est bien l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, ce qui implique que la place des savoirs généraux et professionnels est encore centrale dans les enseignements. Alors que l'apprentissage n'a d'autre finalité que d'offrir une main d'oeuvre à bon marché aux entreprises qui les « forment » uniquement sur les gestes professionnels.

38 % des jeunes mineur-es qui signent un contrat d'apprentissage voit ce contrat rompu et 70 % d'entre elles et eux abandonnent tout projet de formation à la suite de cette rupture.

Pour ces raisons et d'autres encore, le SNUEP-FSU milite au quotidien pour que le slogan sur la « valorisation de l'enseignement professionnel », qui persiste et survit au-delà des changements de gouvernement, se concrétise enfin. Des moyens doivent être dédiés à cette voie de formation au regard des enjeux de société qu'elle porte.

Dans votre texte de congrès « insertion » : vous regrettez que les dispositifs de droit commun peinent à prendre en charge les jeunes en situation de grande vulnérabilité. >>>

>>>

En cela, nous partageons entièrement ce point de vue. Si ces dispositifs peinent effectivement à être efficaces, c'est aussi parce qu'ils sont soit inadaptés, soit rarement financés à la hauteur de leurs objectifs et que les personnels ne bénéficient généralement d'aucune formation pour les mettre en œuvre.

Pour exemple, dans le cadre des politiques de lutte contre le décrochage scolaire, nous avons obtenu la création d'un droit opposable de retour en formation pour tous les jeunes descolarisés de moins de 26 ans.

LA FSU DEMANDE À LA COUR DES COMPTES UN AUDIT POUR MESURER LES RICHESSES PRODUITES GRÂCE AUX DÉPENSES PUBLIQUES

La Cour des comptes vient de rendre son audit des finances publiques.

Sans surprise, estimant que la situation n'étant pas stabilisée, la Cour préconise « un report ou une annulation de toutes les mesures d'accroissement de dépenses publiques ».

Les audits et rapports se suivent sur ce sujet sans rien avancer de très nouveau sur la table. Et c'est bien cela qui est problématique !

Notre pays ne peut plus être gouverné par les seuls objectifs budgétaires et la seule obsession de réduction de la dépense pour entrer dans le cadre des 3 %.

Comment oser proposer, alors que notre pays compte plus de 6 millions de chômeurs, dont 25 % de jeunes, de réduire les dépenses en faveur de l'emploi et de la formation ? Et qui peut croire, compte tenu de l'état actuel de notre système de santé, face notamment aux déserts médicaux, qu'une « maîtrise plus rigoureuse » des dépenses n'impacterait pas la qualité des soins ? Le rapport va jusqu'à

En ce sens le lycée professionnel devrait jouer un rôle majeur. Mais aucune place supplémentaire n'a été créée dans les sections déjà bien chargées, aucun-e enseignant-e n'a été formé-e à l'accueil d'un public encore plus vulnérable, aucune information large auprès des professionnels et des familles n'a été mise en place. Ce dispositif de droit opposable au retour en formation, que nous avons acté positivement, ne bénéficie donc toujours pas aux jeunes les plus en difficulté.

Pour conclure, j'ai lu aussi dans vos textes de congrès que vous souhaitez organiser un colloque sur l'insertion.

s'immiscer dans les politiques à mettre en œuvre, par exemple lorsqu'il explique ce que devrait être la réforme du lycée ou pour « stabiliser les dépenses » d'éducation, la Cour des comptes propose de revenir sur le calendrier scolaire et le champ des options... Où sont les objectifs éducatifs dans tout cela ?

Bien évidemment, on retrouve dans les préconisations les éternels marronniers : gel du point d'indice des fonctionnaires, harmonisation des systèmes de retraites, suppression d'emplois dans la Fonction publique... pas plus hier qu'aujourd'hui, la FSU n'acceptera de mesure qui porterait atteinte à la situation des personnels.

Pour proposer de nouvelles restrictions budgétaires, la Cour des comptes se cache derrière le dogme selon lequel il suffirait de réduire les dépenses publiques pour rendre les politiques publiques « plus efficaces » !

Elle se garde bien de s'interroger sur les recettes supplémentaires à faire entrer dans les caisses de l'État.

La relance de l'économie de notre pays, l'exigence de réponses à apporter aux défis technologique, numérique, écologique mais aussi à ceux de la croissance démographique et de l'espérance de vie qui augmente

Sujet important dans notre organisation syndicale aussi. Je ne pense donc pas m'avancer en disant que le SNUEP-FSU sera très intéressé par les discussions qui s'y dérouleront et nous lirons vos comptes rendus avec attention.

Je vous remercie encore pour votre invitation et, au nom du SNUEP-FSU, vous souhaitez des travaux et des discussions riches, de belles soirées et évidemment une excellente fin de congrès !

*Sigrid GERARDIN
co-SG du SNUEP-FSU
28 juin 2017*

supposent d'investir dans l'éducation, la formation, la santé, la recherche... et aussi pour l'ensemble des services publics.

Le prisme comptable n'est pas la boussole adéquate pour préparer les politiques nécessaires à mettre en œuvre. Il faut résolument partir des besoins de la population et du pays, du projet pour l'avenir de la société. Il s'agit d'oser affronter aussi la question du partage des richesses, de la lutte contre la fraude fiscale pour envisager de nouvelles recettes disponibles pour répondre aux besoins.

La FSU souhaite que la Cour des comptes se penche sur un tel audit. Mesurer les dépenses utiles pour affronter les enjeux permettant plus de progrès pour toutes et tous serait fort utile dans la période !

La FSU demande au gouvernement de ne pas suivre les pistes proposées par la Cour des comptes.

Elle attend des déclarations qui seront faites la semaine prochaine par le gouvernement, une feuille de route digne des enjeux du XXI^{ème} siècle.

*Communiqué FSU
29 juin 2017*

LA FSU REND HOMMAGE À SIMONE VEIL

La FSU rend hommage à Simone Veil en qui elle reconnaît le courage politique d'avoir porté le droit à l'IVG dans la loi qui porte son nom. Cette loi a été un acte fort dans l'amélioration de la condition des femmes et un acquis essentiel pour nos libertés. Humaniste, déterminée, ayant survécu à la barbarie nazie, elle défendait ses convictions politiques et ce qu'elle pensait juste pour l'intérêt général.

Femme de conviction, son action pour faire avancer les droits pour une égale dignité entre les femmes et les hommes est un héritage précieux.

Féministe, militante pour les droits des femmes, elle a su faire face au mépris et à l'ignominie pour faire inscrire le droit à l'IVG dans la loi.

Les mobilisations récentes de certains groupes comme les « survivants » et de certains partis politiques qui tentent de restreindre ce droit sont des éléments qui requièrent la vigilance de toutes et tous.

La FSU s'attachera à continuer de faire vivre ce droit en participant notamment aux événements qui se dérouleront le 28 septembre, journée internationale du droit à l'avortement.

Communiqué FSU
30 juin 2017

GEL DU POINT D'INDICE

Courrier de la FSU au ministre de l'Action et des Comptes publics

30 juin 2017

Monsieur le ministre,

Nous apprenons par la presse la décision du gouvernement de geler la valeur du point d'indice des fonctionnaires. Cette décision unilatérale du gouvernement est inacceptable pour la FSU et pour tous les agents de la Fonction publique. Ce n'est pas ainsi que nous envisageons un dialogue social respectueux des agents et de leurs représentants et cela à quelques jours de la tenue d'un Conseil commun de la Fonction publique. Cette mesure est profondément injuste et négative pour la Fonction publique : ce n'est pas en portant atteinte aux conditions de rémunération de ses agents que l'on renforce le bien commun et notre modèle social.

Les fonctionnaires ont subi des pertes importantes de pouvoir d'achat depuis plus de 15 ans. Pendant cette période nombre de postes ont été supprimés, ce qui a alourdi leurs tâches, sans pour autant que cela n'entraîne une revalorisation de leurs rémunérations. Aujourd'hui, geler leur salaire est donc une double peine, inadmissible. Ce retour en arrière va continuer d'aggraver la dégradation du niveau de vie des plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique. Alors que depuis 2010, le point était gelé, une seule revalorisation de 1,2 % est intervenue pour 2016. Cette première dynamique serait tout de suite enrayée par votre décision alors même que nous sommes dans un contexte de reprise de l'inflation (prévision d'inflation revue à la hausse à 1,8 % pour 2017 et 1,7 % pour 2018).

Après six années de disette indiciaire entre 2010 et 2016, avancer à reculons c'est aggraver la dégradation du niveau de vie déjà vécue par plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique.

Lors d'une récente rencontre la FSU vous a demandé, monsieur le ministre, la tenue d'un rendez-vous salarial pour y discuter notamment de la revalorisation de la valeur du point. Elle réitère aujourd'hui cette demande.

Geler le point d'indice revient à nier les missions, les qualifications professionnelles et le rôle que les agents de la Fonction publique jouent pour répondre aux besoins fondamentaux de la société et participer à l'activité du pays. C'est également méconnaître leur engagement quotidien en faveur de l'intérêt général.

La Fonction publique, ses agents, sont un investissement indispensable pour notre pays si l'on souhaite relever les défis qui sont les nôtres en ce XXI^{ème} siècle.

D'autres solutions sont envisageables pour traiter de la dépense publique. Sanctionner 20 % des salariés du pays n'aidera en rien à le redresser. Les agents publics ne peuvent servir de variable d'ajustement à la seule vision budgétaire pour traiter des déficits publics.

A la veille du Conseil commun de la Fonction publique, la FSU vous demande de revenir sur cette annonce et d'engager une véritable concertation avec les partenaires sociaux. Pour la FSU, geler le point d'indice des fonctionnaires serait une décision aussi incompréhensible qu'inopérante.

Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Bernadette Groison
Secrétaire Générale

DÉCLARATION FSU AU CTM DU 21 JUIN 2017

M. le ministre,

Comme vous nous l'avez dit : « La confiance ne se décrète pas, elle se construit ». Et pour que l'École de la République à laquelle nous sommes tous attachés soit celle de la réussite de tous, il convient que cette confiance puisse s'installer entre tous les acteurs. Or, nous partons du mauvais pied.

Vous nous dites que les dispositifs plus de maîtres et dédoublement CP vont pouvoir cohabiter. Vous le réaffirmez lors de la négociation préalable que nous vous avons demandée niant ainsi les remontées de terrain. Du fait de cet échec de la négociation, les départements s'engagent dans la grève pour dénoncer l'arrêt du dispositif plus de maîtres dans un nombre conséquent de départements, au détriment d'élèves de CP et de CE1 de REP+, au détriment d'un travail collectif des enseignant-es depuis plus de 3 ans, au détriment de premiers effets notables mais que, pourtant féru d'évaluation, vous n'avez pas pris le temps d'évaluer. Et quand cela ne se fait pas aux dépens des plus de maîtres c'est au détriment des indispensables ajustements de rentrée que cela se fera : ouvertures de classes, postes de remplacements. Il y a bien là rupture de confiance quand vos premiers jours dans ce ministère se soldent par des actions dans les départements.

De même, si continuité éducative ne rime pas avec immobilisme comme vous nous l'avez dit, rime-t-elle avec retour vers le passé ? Car que ce soit les devoirs faits, le redoublement ou les stages de remise à niveau, il s'agit là de vieilles méthodes qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité et qui renvoient pour certaines à la périphérie de la classe.

Concernant, le sujet d'aujourd'hui, les rythmes scolaires, le projet de décret ouvre la possibilité des 4 jours pour répondre aux organisations insatisfaisantes ou inadaptées. Il maintient les dispositions de

fonctionnement sur 4,5 demi-journées. C'est un début de réponse. C'est la raison pour laquelle il a recueilli un vote favorable de notre part lors du CSE.

Nous avons consulté les enseignant-es. En quelques jours, ce sont près de 30 000 enseignant-es, soit 10 % de la profession, qui ont évalué qualitativement la réforme des rythmes, et ont analysé les impacts de cette réforme sur les conditions d'apprentissages, le climat scolaire, les conditions de travail des enseignant-es...

Si ce décret permet des assouplissements attendus, les enseignant-es pointent des mesures urgentes pour améliorer la réussite des élèves. La priorité au primaire doit s'accompagner d'un investissement à la hauteur de celui des pays d'égalité économique qui réussissent à combattre les inégalités, permettant de répondre aux besoins : abaisser partout les effectifs, offrir une formation continue de qualité, envisager un meilleur accompagnement et soutien aux enseignant-es pour réussir le défi de l'inclusion. Les enseignant-es demandent aussi la reconnaissance de leur temps de travail : c'est la condition de l'engagement et de la dignité des professeur-es à laquelle vous faites référence.

Les enseignant-es sont pleinement investis dans leurs missions, mais ils ont le sentiment de porter le système à bout de bras : il y a urgence à leur donner les moyens de bien faire leur métier et à leur faire confiance, justement.

Dans le cadre des discussions sur les nouvelles carrières et les nouvelles modalités d'évaluation des enseignant-es, des engagements ont été pris par le précédent gouvernement et validés par une majorité d'organisations syndicales représentant les personnels. Pour ces raisons, ces engagements doivent être tenus. La FSU demande l'ouverture urgente de discussions sur le guide et la notice de l'évaluation professionnelle des personnels. Il est urgent que notre administration informe les personnels des conditions dans

lesquelles se dérouleront les rendez-vous de carrière qu'ils auront l'année prochaine. Ces nouvelles modalités d'évaluation auront pour conséquence de modifier le rôle et les attendus des évaluateurs (inspecteur comme chef d'établissement). Il s'agit pour les évaluateurs comme pour les évalués d'un changement de culture professionnelle. Une formation des évaluateurs, pilotée par la centrale, est nécessaire. Enfin, pour que l'accompagnement des personnels puisse avoir un sens et soit effectif, la création d'emplois d'inspection est impérative. La FSU souhaite que les inspecteurs ne soient pas détournés une fois de plus du cœur de leurs missions, l'accompagnement des professeur-es et des équipes, au profit de questions d'organisation. Concernant les débouchés de carrière, la FSU demande l'ouverture de discussion sur la mise en œuvre des engagements issus de PPCR : accès à la hors-classe (circulaire définissant le barème de promotion prenant en compte les critères arrêtés), accès à la classe exceptionnelle (circulaire définissant le barème national dont le principe a été acté).

La FSU demande que le décret indiciaire des professeur-es de chaires supérieures soit publié dans les plus brefs délais. Sa non publication conduirait à un décrochage de la carrière de ces personnels par rapport à celle des professeur-es agrégé-es et aurait de très graves conséquences pour l'avenir de ce corps en particulier et des enseignements en CPGE en général. Un tel signe ne pourrait être traduit par nos collègues que comme celui d'une volonté ministérielle de supprimer ce corps. Si tel devait être la volonté du gouvernement, la FSU sera aux côtés des personnels pour défendre l'existence de ce corps et sa revalorisation à l'instar des autres corps de professeur-es.

De même, de nombreux textes indemnitaires ne sont toujours pas parus : indemnité des psychologues de l'Éducation nationale, >>>

>>>

indemnité en faveur des personnels exerçant en MLDS, revalorisation de l'indemnité des professeur-es documentalistes. Pour la FSU, il est indispensable que ces textes soient publiés dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, la FSU exige que le taux de promotion à la hors-classe des CO-Psy qui a été acté lors du GT 14 soit rétabli. Cette année, ce sont 73 collègues qui n'ont pu bénéficier de ce débouché de carrière, une grande part d'entre eux partiront donc à la retraite sans jamais en bénéficier. De même, la FSU dénonce la rupture des engagements pris sur la période transitoire d'attribution de l'indemnité pour les personnels exerçant en Segpa, ÉREA, ULIS... mais ne disposant pas du 2CA-SH. La FSU demande le rétablissement de cette période transitoire à 5 ans au lieu de 4 comme inscrit dans le décret du 10 mai 2017.

Enfin, concernant les mesures PPCR Fonction publique qui s'appliquent aux personnels administratifs et techniques doivent pouvoir prendre tout leur sens dans notre ministère en poursuivant une politique positive de repy-ramidage des filières afin de reconnaître dans les faits la réalité du travail réalisé et des qualifications mises en œuvre par les personnels. Un premier plan triennal de requalification s'achève. Pour la FSU, il est urgent et nécessaire que celui-ci se poursuive dans un nouveau, encore plus ambitieux. Il s'agit de faire justice aux personnels qui assument toutes les fonctions support du système éducatif.

En cette période d'examens, de trop nombreux collègues nous alertent sur les difficultés qu'ils rencontrent pour se voir rémunérer leur participation aux examens, malgré leurs demandes. Si faire passer un examen est une charge normale d'emploi pour les professeur-es, cela n'exclut pas que la participation des professeur-es soit rémunérée selon les termes du décret du 5 mars 2010 et de l'arrêté du 13 avril 2012 ou en HSE lorsqu'elle dépasse l'obligation réglementaire de service. Il n'est pas

admissible qu'une lettre d'une direction du ministère adressée aux recteurs et aux chefs d'établissement contrevienne à la réglementation en vigueur.

La modification de l'arrêté des collèges peut avoir des conséquences sur les cartes de formation des académies. Certains recteurs ont déjà pris l'initiative de réunir leur CALV, d'autres ont inscrit ce point à l'ordre du jour du CTA de juin. La FSU demande qu'une consigne soit donnée à tous les recteurs pour que de telles initiatives soient généralisées.

Le ministère de l'enseignement supérieur envisage une réforme importante des formations supérieures d'Arts Appliqués. La mise en œuvre de ce nouveau diplôme est prévue à la rentrée 2018.

En conséquence, et dans l'urgence, le corps d'inspection exige des équipes de professeur-es de lycées une production d'éléments de référentiels, de convention d'accréditation avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, alors qu'aucun texte réglementaire n'a été publié, ni qu'aucun modèle de référentiel et de convention n'est fourni officiellement. Les informations sur ce projet sont très variables d'un établissement à l'autre.

L'attitude qui consiste à mettre les personnels « sous pression » sur un projet inabouti n'est pas acceptable. C'est à croire que notre administration n'a pas tiré les conséquences des dégâts que la réforme des STI a produit sur les conditions de travail des personnels.

Cette réforme pose de nombreux problèmes, notamment le statut des personnels du second degré qui interviendraient dans ces nouvelles formations, le mode de rémunération de ces personnels, les conditions de transition entre les actuelles formations (notamment les MANA) et ce qui est prévu. Ces questions ne peuvent pas être résolues dans l'urgence.

La FSU demande que les professeur-es ne soient pas chargés de missions qui ne leur incombent pas, en particulier celle d'écriture de référentiel ou de

contractualisation avec l'enseignement supérieur. Elle demande au ministère que le projet soit reporté au-delà de la rentrée 2018 afin de disposer du temps nécessaire pour la mise en œuvre d'une réforme qui devrait être comprise et acceptée par tous, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas.

La réussite de tous les élèves et, au delà, l'accès à un premier niveau de qualification pour tous les jeunes est un des objectifs de ce nouveau gouvernement et du ministère d'Éducation nationale. Dans ce cadre, l'enseignement professionnel public sous statut scolaire doit prendre toute sa place et nécessite d'être revalorisé d'urgence car il est un outil incontournable pour atteindre ses objectifs.

L'offre de formation de filières professionnelles publiques doit être reconsidérée et élargie afin de permettre aux nombreux jeunes, qui choisissent cette orientation, d'être affectés sur leur premier vœu. En cela, l'État doit se réapproprier la carte des formations professionnelles et ne plus laisser les régions décider seules de cette carte. Le choix adéquationniste des régions ne participe en rien des objectifs annoncés et a maintenant prouvé son inefficacité sur l'emploi des jeunes. Les 500 nouvelles formations professionnelles prévues au budget et annoncées par le ministère ne bénéficieront pas ou très peu aux lycéens et lycéennes professionnelles. Les prévisions de rentrée révèlent que seules quelques sections vont augmenter leur capacités d'accueil. En réalité, rectorats et régions ont profité de cette mesure, dans deux tiers des académies, pour fermer 1 section de CAP pour 2 ouvertures et 1 bac pro pour 1,5 ouverture.

Faire réussir tous les élèves passe aussi inéluctablement par de véritables mesures de lutte contre le décrochage scolaire. Un regard précis sur les conditions de travail des PLP est indispensable : la réduction d'effectifs dans les classes, >>>

>>>

le recrutement et la formation des enseignant-es de lycée professionnel doivent faire partie des priorités du ministère.

Un grand chantier doit s'ouvrir en ce sens car les personnels de LP ont un grand besoin d'être de nouveau considérés par l'institution. Pour rappel, aucun poste supplémentaire n'a été affecté à l'enseignement professionnel alors même que le ministère reconnaît leurs difficultés plus prégnantes et plus massives du fait de la multiplicité des dispositifs inhérents à la réforme de la voie pro et du public plus difficile qu'il scolarise.

En ce sens les premières annonces du gouvernement et les premières mesures annoncées, comme celle sur la mise en œuvre du livret scolaire professionnel, celle sur le recrutement des personnels par les équipes de direction en éducation prioritaire, et surtout celle du développement de l'apprentissage dans les lycées publics inquiètent fortement la profession. Ces mesures ne vont pas dans le bon sens et ne participeront aucunement à restaurer leur confiance vis-à-vis de l'institution.

Au-delà des enseignant-es, c'est l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale que le système malmène depuis des années : personnels d'encadrement au bord de l'épuisement professionnel, personnels administratifs sommés de compenser l'insuffisance de création d'emplois après les suppressions de postes des années 2004-2012 malgré l'augmentation des tâches et des procédures, personnels des services social et de santé confrontés à des périmètres d'exercice irréalistes, le non respect des missions des infirmières mettant ainsi les personnels infirmiers en difficultés face à cette double injonction : déshabillage de certains lycées au profit des nouveaux secteurs concernés par l'accompagnement social, difficultés à recruter des médecins de l'éducation nationale.

Nous souhaitons également souligner à quel point, sous couvert de modernisation du service public, les procédures informatisées peuvent fragiliser l'accès aux droits des plus démunis. Non, toutes les familles ne sont pas connectées, ne disposent pas d'un accès aisé aux formulaires dématérialisés. Et ce sont bien sûr les plus proches de ces publics fragiles, à savoir les administratifs et les assistants sociaux, déjà en souffrance face à leur charge de travail, qui vont tenter d'être les garants d'un accès aux droits équitables et se mettre au service des plus démunis.

Les inspecteurs soulignent que l'éparpillement des services des enseignant-es sur une même circonscription complique l'organisation du service des remplaçants ainsi que la mise en œuvre des animations pédagogiques dans le respect des obligations réglementaires de service des professeur-es des écoles, et donc complexifie par là-même le travail des IEN-CCPD.

Explication de vote sur le texte à l'ordre du jour

Nous avons constamment porté la nécessité de revoir le décret Peillon, mené dans la précipitation, partant des contraintes des collectivités, oubliant le plus souvent parents et enseignant-es. Cette réforme n'a pas atteint son objectif d'améliorer les apprentissages des élèves. Sur ce point, le comité de suivi des rythmes a relevé une plus grande proportion d'apprentissages fondamentaux au détriment d'activités scientifiques par exemple. Cela suppose donc qu'il ne suffira pas de réorganiser la semaine. Encore faut-il que ce soit accompagné d'une organisation des apprentissages.

Elle donne aussi trop de poids aux collectivités locales au détriment des intérêts de l'Éducation nationale et des enseignant-es et engendre de très grandes inégalités entre territoires.

Les enseignant-es la rejettent

massivement : ils sont pressurisés par des réunions tardives, des réunions le mercredi après-midi mettant à mal leur disponibilité pour le travail d'équipe ou le temps nécessaire de préparation et de corrections et dégradant leurs conditions de travail.

Ce nouveau décret ouvre la porte aux 4 jours. Il ne les impose pas. C'est une possibilité pour répondre aux organisations insatisfaisantes ou inadaptées. Il maintient les dispositions de fonctionnement sur 4,5 demi-journées. C'est un début de réponse. C'est la raison pour laquelle il recueillera un vote favorable de notre part.

Il doit permettre d'aller plus loin en donnant, la faculté de maintenir des expérimentations existantes et la satisfaction (matinées de 4 heures) voire en introduire de nouvelles comme celle de retrouver ce mercredi ou samedi libéré avec des semaines modulables pour libérer un mercredi ou un samedi sur 2 ou 3 comme cela existait à Poitiers ou Toulouse par exemple, en redonnant l'initiative aux conseils d'école.

C'est aussi l'occasion de vous alerter sur le fait que vous réitérez aujourd'hui les mêmes erreurs que Monsieur Peillon, en demandant dans un contexte électoral, des modifications dans la précipitation, à quelques jours de la sortie des classes, créant l'incertitude dans les écoles et les familles ou en permettant aux maires de se défaire de fonctionnements parce qu'ils les jugent trop coûteux, où qu'ils estiment ne pas avoir les moyens de les mettre en œuvre. Cela ne doit pas occulter comme nous l'avons dit, une réflexion sur le temps de l'enfant et le temps scolaire et la question de la déconnexion du temps des élèves et du temps des enseignant-es, sans réduire les heures d'enseignement des élèves, mais en permettant de développer le travail en équipe : axe fort de la transformation de l'école.

Nous continuons d'être attentifs à ce qui est proposé aux enfants après l'école. Offrir des activités de qualité gratuites et encadrées par des professionnels >>>

>>>

de l'animation avec des contrats reste une exigence pour le SNUipp-FSU. Là encore, dans trop d'endroits, les élèves se sont vus proposer de la garderie ou des activités payantes et donc discriminantes pour les familles aux faibles revenus.

Sur tous ces points, notre société doit faire des progrès. Nous pensons que tous les enfants et notamment ceux des milieux populaires doivent se voir offrir

des activités permettant leur développement culturel et social et ce quel que soit le rythme de la semaine retenu.

Les associations complémentaires de l'école et d'éducation populaire ont un rôle fondamental à jouer. Les communes dans le besoin doivent être financièrement accompagnées pour développer leur expertise éducative.

Si ce décret permet des assouplissements, ce n'est pas là

l'essentiel pour l'école. D'autres leviers dont nous avons parlés dans notre déclaration liminaire restent à activer et ceux-ci réclament un investissement fort pour l'école primaire, sans compter l'exigence de politiques publiques sociales, de l'emploi, du logement, de la santé, fortes.

Déclaration FSU au CTM
21 juin 2017

ASH

LE CAPPEI

UNE NOUVEAUTÉ POUR LA RENTRÉE 2017



Le dossier complet est sur notre site www.snuiep.fr

Après 3 années denses en concertation, de nombreux textes législatifs ont vu le jour : nouvelles circulaires sur les Ulis et les Segpa, groupes de travail ministériels sur l'avenir des Érea, nouvelles modalités de paiement des heures de synthèse et de coordination, création d'une indemnité liée au 2CA-SH, transformation du 2CA-SH en CAPPEI et nouvelle circulaire sur l'inclusion des élèves en situation de handicap. **Le SNUEP-FSU a participé à la totalité des groupes de travail et a porté ses mandats pour améliorer les conditions d'accueil et d'études des élèves et les conditions de travail des personnels.**

Ce document est une synthèse des textes concernant le CAPPEI. Il propose d'apporter des réponses concrètes en fonction des informations en notre possession car des imprécisions persistent encore dans la législation de ce nouveau dispositif.

BO n°22 du 22/06/2017

Enseignements au collège

Organisation des enseignements : modification

[arrêté du 16-6-2017 - J.O. du 18-6-2017- NOR MENE1717553A](#)

BO n°23 du 29/06/2017

Lutte contre le décrochage scolaire

Mise en place d'un certificat de professionnalisation

[décret n° 2017-791 du 5-5-2017 - J.O. du 7-5-2017- NOR MENE1710930D](#)

Organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation

[arrêté du 5-5-2017 - J.O. du 7-5-2017- NOR MENE1710932A](#)

Organisation de l'examen pour l'obtention d'un certificat de professionnalisation

[arrêté du 5-5-2017 - J.O. du 7-5-2017- NOR MENE1710931A](#)

Brevet professionnel, brevet des métiers d'art, mention complémentaire

Reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du

BP, du BMA ou de la mention complémentaire dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience

[décret n° 2017-790 du 5-5-2017 - J.O. du 7-5-2017- NOR MENE1710330D](#)

Appel à candidatures

Postes et missions à l'étranger (hors établissements scolaires AEF, Mlf et Aflec) ouverts aux personnels titulaires du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

[note de service n° 2017-108 du 26-6-2017- NOR MENC1716046N](#)